



Province de Québec
Municipalité de Saint-Simon

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT # 544-05-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 544-19 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES CONDITIONS APPLICABLES À
LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement #544-05-22 modifiant le Règlement #544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones du périmètre urbain, adopté lors de la séance du 7 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur ce 22 juin 2022, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, et ce, conformément à la loi.

Donné à Saint-Simon, ce 29^e jour de juin 2022.



Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 29 juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour de juin 2022.



Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière